

## fiche 17

# Prescriptions environnementales et de sécurité

Notre école s'est investie dans une démarche d'amélioration continue en gestion de l'environnement qui passe par la certification ISO 14001.

Dans ce contexte, elle invite ses sous-traitants à respecter les prescriptions environnementales dans les domaines suivants :

o **Air :**

Le sous-traitant autorisé à entrer son véhicule à l'intérieur de l'école veillera à couper son moteur le plus vite possible.

o **Bruit :**

Sous les mêmes conditions et dans le même cas que ci-dessus, l'usage intempestif du klaxon est strictement interdit.

o **Eau :**

- veiller à fermer les robinets après usage
- utiliser l'eau nécessaire (sans plus)
- signaler toute fuite immédiatement
- ne pas déverser dans le réseau d'égouts publics tout produit dangereux (peintures, solvants...)

o **Électricité :**

éteindre l'éclairage lorsqu'on quitte un local

o **Sol et sous-sol :**

Chaque sous-traitant veillera à ne répandre aucun produit dangereux sur le sol (huile, carburant, solvants...). Il prendra toutes les mesures requises afin d'éviter tout incident de ce type.

o **Tri des déchets :**

- les déchets générés par l'intervention des sous-traitants seront repris et évacués par ces derniers
- les déchets liés à la restauration des sous-traitants seront triés selon le système mis en place dans l'école

o **Sécurité :**

les sous-traitants ont la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires adéquates afin de garantir leur propre sécurité et celle de l'ensemble de l'école. En outre, ils respecteront scrupuleusement les consignes de sécurité dictées par l'école. En cas d'incident ou d'accident, ils avertiront immédiatement les personnes responsables (M. Modave, Directeur : 0475/759750, M. Cappucci, responsable technique : 0498/914543, J. Leyen, responsable environnement : 0498/914 544)

Je, soussigné M. \_\_\_\_\_, de la société \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance de cette instruction et avoir reçu les procédures et instructions reprises ci-dessous :

- I11/01 – Politique environnementale
- P82 – Gestion des déchets
- I82/01 – Tri déchets «sac à papier»
- I82/02 – Tri déchets «sac bleu»
- I82/03 – Tri déchets «sac jaune»
- I82/04 – Tri déchets dans l'école et les classes
- I83/01 – Chasse au gaspillage «quand tu quittes la classe»
- P90 – Prévention des situations d'urgence et capacité à réagir
- I90/01 – Consignes d'évacuation

Fait en double exemplaire ce

Signature :

Un exemplaire signé et daté doit nous être retourné.  
Il constitue la preuve de votre reconnaissance comme sous-traitant de l'école.

